



PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT, DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA COHESION SOCIALE
POLE ENVIRONNEMENT
Bureau des politiques environnementales
et de l'aménagement foncier

**ARRETE PREFECTORAL RELATIF À
L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS
SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

MODIFICATIF

Le Préfet du Pas-de-Calais,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'ordre National du Mérite,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5, R 125-23 à R 125-27 et R 563-1 à R 563-8 ;

Vu le décret du 9 juillet 2007 portant nomination de M. Rémi CARON, en qualité de Préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2000 prescrivant un plan de prévention des risques naturels au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 02 mars 2001 prescrivant un plan de prévention des risques naturels au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 octobre 2001 prescrivant un plan de prévention des risques naturels au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 04 décembre 2001 prescrivant un plan de prévention des risques naturels au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 07 février 2003 prescrivant un plan de prévention des risques naturels au titre des catastrophes naturelles ;

Vu l'arrêté préfectoral du 09 juillet 2003 prescrivant un plan de prévention des risques naturels au titre des catastrophes naturelles pour la commune de Caffiers, abrogé par arrêté préfectoral du 21 mars 2008 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 février 2008 relatif à la prescription du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement « Calaire Chimie » de Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 février 2008 relatif à la prescription du plan de prévention des risques technologiques pour les établissements « Société des usines chimiques Interor et Synthexim » de Calais ;

Vu les 5 arrêtés préfectoraux du 21 mars 2008 modifiant le nombre de communes ayant fait l'objet d'une prescription des plans de prévention des risques naturels au titre des catastrophes naturelles susvisés ;

Vu l'arrêté préfectoral n°07-10-200 du 30 juillet 2007 portant délégation de signature ;

Sur la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-du-Calais ;

ARRETE

Article 1 :

La liste des communes annexées à l'arrêté préfectoral du 15 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques est modifiée par les arrêtés préfectoraux du 21 mars 2008 susvisés pour les communes de

AGNIÈRES, AIX-NOULETTE, ANGRES, AUTINGUES, AVESNES-LES-BAPAUME, BAILLEUL-AUX-CORNAILLES, BAPAUME, BÉHAGNIES, BERLENCOURT-LE-CAUROY, BERLES-MONCHEL, BIEFVILLERS-LES-BAPAUME, BLANGerval-BLANGERMONT, BLÉSSY, BOISDINGHEM, BOMY, CAFFIERS, CAMBLIGNEUL, CARENCY, CHELERS, CONCHY-SUR-CANCHE, COULOMBY, COURSET, CROISETTE, CROIX-EN-TERNOIS, DESVRES, DROUVIN-LE-MARAIS, ENGUINEGATTE, ENQUIN-LES-MINES, ERNY-SAINT-JULIEN, ERVILLERS, ESCALLES, ESTRÉE, ESTRÉE-WAMIN, FAVREUIL, FERQUES, FESTUBERT, FILLIÈVRES, FLERS, FRAMECOURT, GALAMETZ, GAUCHIN-VERLOINGT, GOMIECOURT, GOUY-EN-TERNOIS, GOUY-SAINT-ANDRÉ, GOUY-SERVINS, GRENAY, GUINECOURT, HARAVESNES, HAUTECLOQUE, HENNEVEUX, HÉRICOURT, HERLINCOURT, HERLIN-LE-SEC, HERMIN, HERNICOURT, HERVELINGHEN, HOUCHIN, HOUVIN-HOUVIGNEUL, HUCLIER, HUMBERT, INXENT, LA THIEULOYE, LANDRETHUN-LES-ARDRES, LEULINGHEM, LIÈRES, LINZEUX, LORGIES, LOZINGHEM, MAISNIL-LES-RUITZ, MARANT, MARCONNE, MARCONNELLE, MARQUAY, MENTQUE-NORTBÉCOURT, MÉRICOURT, MONCHEL-SUR-CANCHE, MONCHY-BRETON, MONT-SAINT-ELOI, MORINGHEM, MORY, MOURIEZ, NESLES, NEUVE-CHAPELLE, OFFIN, OSTREVILLE, OURTON, PIERREMONT, PRÉDEFIN, PREURES, QUELMES, QUOEUX-HAUT-MAISNIL, SAILLY-LABOURSE, SAINS-EN-GOHELLE, SAINT-HILAIRE-COTTES, SAPIGNIES,

SIRACOURT, SOUCHEZ, TARDINGHEN, TINCQUES, TINGRY, TORTEQUESNE, TROISVAUX, VERMELLES, VILLERS-BRULIN, VIOLAINES, WAVRANS SUR TERNOISE, WIDEHEM, WINGLES.

Article 2 :

La liste des communes annexées à l'arrêté préfectoral du 15 février 2006 modifié relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques est modifiée par le plan de prévention des risques technologiques de l'établissement « Calaire Chimie » pour les communes de CALAIS et COULOGNE et par le plan de prévention des risques technologiques pour les établissements « Société des usines chimiques Interor et Synthexim » pour la commune de CALAIS.

Article 3 :

Une copie du présent arrêté et de la liste des communes annexée est adressée aux maires des communes intéressées et au Président de la chambre départementale des notaires du Pas de Calais.

- Le présent arrêté avec la liste des communes annexée, sera affiché pendant un mois dans les mairies de ces communes et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

- Il est accessible sur le site Internet de la préfecture www.pas-de-calais.pref.gouv.fr.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité.

Article 5 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture, M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, Mesdames et Messieurs les Sous-Préfets de Béthune, Boulogne-sur-Mer, Calais, Lens, Montreuil-sur-Mer et Saint-Omer, Messieurs les chefs de service régionaux et départementaux et Messieurs les Maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

ARRAS, le 23 avril 2008

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

signé

Patrick MILLE

PREFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Annexe à l'arrêté préfectoral en date du 23 avril 2008
relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques majeurs

**Liste des communes où s'applique l'obligation d'annexer
un état des risques naturels et technologiques à tout contrat de vente ou de location**

N° Insee	Communes	PPR naturel prescrit	PPR naturel par anticipation	PPR naturel approuvé	PPR technologique prescrit	PPR technologique approuvé	Zonage Sismique
	ABLAIN-SAINT-NAZAIRE						
	ACHICOURT						
	ACQUIN-WESTBECOURT						
	AFFRINGUES						
	AGNEZ-LES-DUISANS						
	AGNY						
	AIRE-SUR-LA-LYS						
	AIRON-NOTRE-DAME						
	AIX-EN-ERGNY						
	AIX-EN-ISSART						
	ALEMBON						
	ALINCTHUN						
	ALLOUAGNE						
	ALQUINES	Mvt					
	AMBLETEUSE	Mvt		Mvt			
	AMES						
	AMETTES						
	ANDRES						
	ANNAY						
	ANNEQUIN						
	ANNEZIN						
	ARDRES						
	ARQUES	Mvt					
	ATHIES						
	LES ATTAQUES						
	ATTIN						
	AUBIGNY-EN-ARTOIS						
	AUBIN-SAINT-VAAST						
	AUCHEL						
	AUCHY-LES-HESDIN						
	AUCHY-LES-MINES						

AUDEMBERT					
AUDINCTHUN					
AUDINGHEN	Mvt		Mvt		
AUDREHEM					
AUDRESSELLES	Mvt		Mvt		
AUDRUICQ					
AUXI-LE-CHATEAU					
AVESNES					
AVESNES-LES-BAPAUME	Mvt				
AVION					
AZINCOURT					
BAINCTHUN					
BAJUS					
BANCOURT	Mvt				
BARASTRE	Mvt				
BARLIN					
BARLY	Mvt				
BAYENGHEM-LES-SENINGHEM					
BAZINGHEN					
BEALENCOURT					
BEAUMERIE-SAINT-MARTIN					
BEAURAINS					
BEAURAINVILLE					
BELLEBRUNE					
BELLE-ET-HOULLEFORT					
BERCK	Mvt				
BERGUENEUSE					
BERNEVILLE	Mvt				
BERNIEULLES					
BETHUNE					
BEUGIN					
BEUTIN					
BEUVREQUEN					
BEUVRY					
BEZINGHEM					
BILLY-BERCLAU					
BLANGY-SUR-TERNOISE					
BLENDÉCQUES					
BLEQUIN					
BLINGEL					
BOIRY-BECQUERELLE	Mvt				
BOIRY-NOTRE-DAME					
BOIRY-SAINT-MARTIN					
BOIRY-SAINTE-RICTRUDE	Mvt				
BOISJEAN					
BOISLEUX-AU-MONT					
BOISLEUX-SAINT-MARC					
BONNINGUES-LES-ARDRES					

BOULOGNE-SUR-MER	Mvt		Mvt		
BOURECQ					
BOURNONVILLE					
BOURS					
BOURSIN					
BOURTHES					
BOUVIGNY-BOYEFFLES					
BOYAVAL					
BOYELLES	Mvt				
BREMES					
BREXENT-ENOCQ					
BRIMEUX					
BRUAY-LA-BUISSIERE					
BUIRE-AU-BOIS					
BULLY-LES-MINES					
BURBURE	Mvt				
BUSNES					
CALAIS	Mvt			Tx, Ex, Th	
CALONNE-RICOUART					
CALONNE-SUR-LA-LYS	Mvt				
LA CALOTTERIE					
CAMBLAIN-CHATELAIN					
CAMBRIN					
CAMIERS	Mvt				
CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES					
CAPELLE-LES-HESDIN					
CARLY					
CARVIN					
CAUCHY-A-LA-TOUR					
CAVRON-SAINT-MARTIN					
CHERIENNES	Mvt				
CHERISY					
CHOCQUES				Tx, Th, Ex	
CLAIRMARAIS					
CLARQUES					
CLERQUES					
COLEMBERT					
COLLINE-BEAUMONT					
LA COMTE					
CONCHIL-LE-TEMPLE	Mvt				
CONDETTE	Mvt				
CONTES					
CONTEVILLE-LES-BOULOGNE					
COQUELLES	Mvt				
CORMONT					
COULOGNE				Tx, Th, Ex	

COUPELLE-NEUVE					
COUPELLE-VIEILLE					
LA COUTURE	Mvt 				
COYECQUES					
CREMAREST					
CREQUY					
CROISILLES					
CUCQ	Mvt				
DAINVILLE					
DANNES	Mvt 				
DELETTES					
DENNEBROEUCQ					
DIEVAL					
DIVION					
DOUDEAUVILLE					
DOURIEZ					
DOUVRIN					
ECHINGHEN					
ECQUEDECQUES					
ECQUES					
ECUIRES					
ELEU-DIT-LEAUWETTE					
ELNES					
EMBRY					
EPERLECQUES	Mvt 				
EPS					
EQUIHEN-PLAGE	Mvt			Mvt	
ERGNY					
ESCALLES	Mvt			Mvt	
ESQUERDES					
ESSARS					
ESTREE-BLANCHE					
ESTREE-CAUCHY					
ESTREELLES					
ETAPLES	Mvt				
FAMPOUX					
FAUQUEMBERGUES					
FEBVIN-PALFART	Mvt 				
FERFAY					
FLEURBAIX					
FLORINGHEM					
FONTAINE-LES-CROISILLES					
FOUQUEREUIL					
FOUQUIERES-LES-BETHUNE					
FOUQUIERES-LES-LENS					
FREMICOURT	Mvt				
FRENCQ					
FRESNES-LES-MONTAUBAN					

FRESNICOURT-LE-DOLMEN					
FRESSIN					
FRUGES					
GAUCHIN-LE-GAL					
GAUDIEMPRE	Mvt				
GENNES-IVERGNY					
GIVENCHY-EN-GOHELLE	Mvt				
GONNEHEM					
GOSNAY					
GOUVES					
GRIGNY					
GROFFLIERS	Mvt				
GUEMAPPE	Mvt				
GUINES					
GUISY					
HAILLICOURT					
HAINES					
HALLINES					
HAMES-BOUCRES					
HARNES	Mvt				
HELFAUT					
HENINEL					
HENIN-BEAUMONT					
HENIN-SUR-COJEUL					
HERLY					
HERMAVILLE					
HERMIES	Mvt				
HERSIN-COUPIGNY					
HESDIGNEUL-LES-BETHUNE					
HESDIGNEUL-LES-BOULOGNE					
HESDIN-L'ABBE	Mvt				
HESMOND					
HEUCHIN					
HEZECQUES					
HINGES	Mvt				
HOCQUINGHEN					
HOUDAIN					
HOULLE					
HUBERSENT					
HUCQUELIERS					
ISBERGUES					
ISQUES					
IZEL-LES-EQUERCHIN					
LABEUVRIERE					Tx, Th, Ex
LABOURSE					
LABROYE					
LAPUGNOY					Tx, Th, Ex
LAVENTIE					

LEFOREST					
LENS					
LESPESES					
LESPINOY					
LESTREM					
LIBERCOURT					
LICQUES					
LIEVIN					
LIGNY-THILLOY					
LILLERS					
LOCON					
LOISON-SOUS-LENS					
LONGFOSSE					
LONGUENESSE					
LONGVILLIERS					
LOUCHES					
LUGY					
LUMBRES					
LA MADELAINE-SOUS-MONTREUIL					
MAGNICOURT-EN-COMTE					
MAMETZ					
MANINGHEN-HENNE					
MARCK	Mvt 				
MARENLA					
MARESQUEL-ECQUEMICOURT					
MAREST					
MARLES-LES-MINES					
MARLES-SUR-CANCHE					
MARQUISE					
MATRINGHEM					
MAZINGARBE					Th, Ex, Tx
MENCAS					
MENNEVILLE					
MERCK-SAINT-LIEVIN					
MERLIMONT	Mvt				
MEURCHIN					
MONCHY-LE-PREUX					
MONT-BERNANCHON	Mvt 				
MONTENESCOURT					
MONTREUIL					
MOULLE					
MUNCQ-NIEURLET					
NEMPONT-SAINT-FIRMIN					
NEUFCHATEL-HARDELOT	Mvt 				
NEUVILLE-BOURJONVAL	Mvt				
NEUVILLE-SOUS-MONTREUIL					
NIELLES-LES-BLEQUIN					
NOEUX-LES-AUXI					
NOEUX-LES-MINES					

NORDAUSQUES					
NORRENT-FONTES					
NORTKERQUE					
NOYELLETTE					
OIGNIES					
OUTREAU					
OUVE-WIRQUIN					
OYE-PLAGE	Mvt				
PALLUEL	Mvt				
LE PARCQ					
PARENTY					
PERNES					
PERNES-LES-BOULOGNE					
PITTEFAUX					
PLANQUES					
BOUIN-PLUMOISON					
POLINCOVE					
LE PONCHEL					
LE PORTEL	Mvt		Mvt		
PRESSY					
PRONVILLE	Mvt				
PUISIEUX					
QUERNES					
QUESTRECQUES					
QUIERY-LA-MOTTE					
RACQUINGHEM					
RADINGHEM					
RAMECOURT					
RANG-DU-FLIERS	Mvt				
REBECQUES					
REBERGUES					
REBREUVE-RANCHICOURT					
REBREUVIETTE					
RECLINGHEM					
RECQUES-SUR-COURSE					
RECQUES-SUR-HEM					
REGNAUVILLE					
REMILLY-WIRQUIN					
RENTY					
RETY					
RICHEBOURG					
RIMBOVAL					
RIVIERE					
ROBECQ					
ROCQUIGNY	Mvt				
ROELLECOURT					
ROLLANCOURT	Mvt				
ROQUETOIRE					
ROYON					
RUITZ					

RUMILLY					
SACHIN					
SAILLY-SUR-LA-LYS					
SAINTE-AUSTREBERTHE					
SAINT-DENOEUX					
SAINT-ETIENNE-AU-MONT	Mvt				
SAINT-FLORIS					
SAINT-JOSSE	Mvt				
SAINT-LEGER					
SAINT-LEONARD					
SAINT-MARTIN-AU-LAERT					
SAINT-MARTIN-BOULOGNE					
SAINT-MARTIN-D'HARDINGHEM					
SAINT-MARTIN-SUR-COJEUL					
SAINT-MICHEL-SUR-TERNOISE					
SAINT-OMER					
SAINT-POL-SUR-TERNOISE	Mvt				
SAINT-REMY-AU-BOIS					
SAINT-TRICAT					
SAINT-VENANT					
SALLAUMINES					
SALPERWICK					
SAMER					
SANGATTE	Mvt		Mvt		
SAULCHOY					
SAVY-BERLETTE	Mvt				
SENINGHEM					
SENLIS					
SERQUES					
SERVINS	Mvt				
SETQUES					
SIBIVILLE					
TARDINGHEN	Mvt				
THEROUANNE					
THIEMBRONNE					
TIGNY-NOYELLE					
TILLY-CAPELLE					
TILQUES					
TORCY					
LE TOUQUET-PARIS-PLAGE	Mvt				
TOURNEHEM-SUR-LA-HEM					
TUBERSENT					
VAUDRICOURT					
VAULX	Mvt				
VENDIN-LES-BETHUNE					
VENDIN-LE-VIEIL					
VERCHOCQ					
VERQUIN					

VERTON	Mvt				
VIEILLE-CHAPELLE					
VILLERS-LES-CAGNICOURT					
VINCLY					
VIS-EN-ARTOIS					
WABEN	Mvt				
WAIL					
WAILLY					
WAMBERCOURT					
WANCOURT					
WANQUETIN					
WARLENCOURT-EAUCOURT					
LE WAST					
WAVRANS-SUR-L'AA					
WICQUINGHEM					
WIERRE-EFFROY					
WILLEMAN					
WIMEREUX	Mvt		Mvt		
WIMILLE					
WIRWIGNES					
WISSANT	Mvt		Mvt		
WITTES					
WIZERNES					
ZOUAFQUES					
ZUTKERQUE					

I inondation
Mvt mouvement de terrain
C cavités
Th thermique
Ex explosif
Tx toxique

Etablie le 23 avril 2008

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Signé

Patrick MILLE